



DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE
FORMULAIRE DE CANDIDATURE A L'EXAMEN THEORIQUE DU CERTIFICAT
DE MEMBRE D'EQUIPAGE DE CABINE



CCA
Candidats exonérés

(Lire attentivement les instructions au verso avant de remplir le formulaire)

1 Candidat (A joindre obligatoirement : photocopie pièce d'identité)

Civilité : M. M^{me}

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Adresse :

Nationalité :

Courriel :

Code postal :

Ville :

Téléphone (s) :

En cas de changement d'adresse, veuillez-vous connecter à votre compte Océane pour mettre à jour vos coordonnées. Le certificat de réussite sera envoyé à l'adresse indiquée.

2

EXAMEN SUR ORDINATEUR

Site :

Date au plus tôt :

La présente fiche d'inscription est à retourner au plus tard 7 jours avant le passage des épreuves à :

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE – DSAC/PN
Pôle Examens - ORLY Fret n° 723 – 94399 ORLY Aéroports Cedex



INSTRUCTIONS A LIRE ATTENTIVEMENT (avant de remplir le formulaire)

1 – RAPPEL REGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions de la Part-CC du règlement « Aircrew » EU n°1178/2011 modifié par le règlement 290/2012 relatif aux exigences techniques applicables aux personnels navigants et aux dispositions de l'arrêté du 26 mars 2013 modifié relatif à la formation initiale pour l'obtention du certificat de membre d'équipage de cabine (CCA), les candidats qui se présentent à l'épreuve CCA, doivent remplir les modalités définies à l'annexe III de cet arrêté. L'inscription et la réussite à l'examen ne sont validées que si le candidat a suivi de façon complète la formation théorique CCA approuvée dans un organisme approuvé. Une attestation de formation doit être fournie au pôle Examens.

2 – REDEVANCE D'EXAMEN

En application de l'article R. 611-4-VI du code de l'aviation civile, les demandeurs d'emploi sont exonérés de la redevance sous réserve de joindre au dossier d'inscription un « avis de situation » récent, imprimé depuis votre dossier internet Pôle emploi.

3 – INSCRIPTION

La date de clôture des inscriptions est de sept jours avant la date de l'examen au plus tard. Aucune candidature déposée hors délai ne sera acceptée. Tout dossier incomplet, mal libellé ou non conforme sera rejeté sans appel.

4 - PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Copie d'une pièce officielle d'identité récente (Carte nationale d'identité recto verso ou passeport exclusivement)

Certificat individuel de participation ou attestation de recensement. Cette formalité ne concerne que les candidats de nationalité française âgés de moins de 25 ans le jour de la première épreuve et soumis aux obligations de recensement et d'appel de préparation à la défense prévues par la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

ATTESTATION	
Le candidat : Nom	Prénom
<p>J'atteste que je suis ou que j'ai suivi la formation pour le (ou les) certificat(s) dont l'inscription est demandée dans l'organisme de formation approuvé visé en (1) ou dans l'organisme sous-traitant la formation théorique.</p> <p>Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des présentes instructions et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire de candidature. Je reconnais avoir été averti(e) que toute fausse déclaration, présentation de faux et usage de faux, fraude ou tentative de fraude constituent un délit passible de poursuites et sont susceptibles d'entraîner l'annulation du bénéfice de toute réussite à l'examen, indépendamment de sanctions complémentaires. Je déclare être informé(e) que le dépôt du présent dossier entraîne de ma part l'acceptation du paiement des redevances d'examens et je m'engage à ne solliciter aucun retrait de dossier, modification ultérieure d'inscription, remboursement ou report conformément à l'article 7 de l'arrêté du 22 février 2008.</p>	
Date :	Signature du candidat